

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 319 érigeant provisoirement en bureau la section du matériel.

n° 319

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 avril 1938

Numéro JO
n° 497 du 30/04/1938

Date du numéro
30 avril 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 12 juillet 1937 portant réorganisation et attributions des bureaux du Gouvernement de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est érigée provisoirement en bureau la section du matériel. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel.

PIERRE-ALYPE.